



isfec

GRAND EST

Institut Supérieur de Formation
de l'Enseignement Catholique

Concours externes

Diplôme Universitaire (DU)
Professeurs stagiaires à mi-temps

Bienvenue à l'ISFEC Grand Est

Madame, Monsieur,

Nous vous félicitons chaleureusement pour votre réussite au concours.
En application de la réglementation en vigueur, vous devez effectuer une année de stage afin d'être titularisé(e). Rémunéré(e) à temps plein, vous assurerez à la fois un mi-temps d'enseignement dans un établissement scolaire, un mi-temps en formation.

Cette année de stage comprend :

- une formation hors la classe dispensée par l'ISFEC Grand-Est (mise en œuvre pédagogique de la formation).
- un accompagnement réalisé par un tuteur exerçant, dans la mesure du possible, au sein du même établissement que l'enseignant stagiaire. Cet accompagnement est placé sous la responsabilité du chef d'établissement.

Retrouvez toutes les informations sur le cadrage officiel de l'organisation de votre année de stage sur le site [éducation.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) en suivant ce lien :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENF2215492C.htm>

Ce document, à destination des professeurs stagiaires, des chefs d'établissement et des tuteurs, a pour but de présenter les informations générales de l'année de formation des lauréats du concours externe : cadre général de la formation, documents de référence, informations pratiques...

Toute l'équipe de l'ISFEC Grand Est vous souhaite une année riche d'apprentissages.

Julien JACQUES
Directeur

Sommaire

Présentation	p.2
Vos contacts	p.3
Les sites de formation	p.4
Déroulement de l'année de stage	p.5
Le parcours de formation	p.5
Validation du stage	p.6
Modalités et contenus de formation	p.7
Modalités de formation	p.7
Contenus de la formation	p.8
Modalités d'évaluation	p.9
Le tutorat en établissement	p.12
Les outils de formation	p.14
Règlement intérieur	p.15

Présentation

L'ISFEC Grand Est, Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique, est chargé de la formation des enseignants du 1er et du 2nd degré et des différents personnels des établissements catholiques d'enseignement.

L'activité de l'ISFEC Grand Est s'organise principalement autour des dispositifs suivants :

- La **préparation aux concours** de l'enseignement ;
- La **formation des professeurs stagiaires** lauréats des concours externes (CAFEP) et internes (CAER) du 2nd degré et du 1er degré (CRPE) ;
- La **formation continue** des enseignants du 1er et du 2nd degré et des personnels (plan de formation) ;
- La **formation en établissement** des enseignants, des équipes éducatives et des personnels (projets collectifs en intra).

Nos équipes pédagogiques sont composées de formateurs permanents et vacataires, d'universitaires et de professionnels de l'éducation. Ces équipes questionnent les nouveaux enjeux de la formation et mettent ainsi en évidence des axes qui structurent le projet de l'ISFEC : une offre de formation totalement évolutive, toujours animée par une éthique partagée.

Nos valeurs se déclinent et peuvent être illustrées dans chacune des activités de l'ISFEC en dialogue avec le projet de l'Enseignement Catholique :

Une exigence intellectuelle : concevoir des interventions en s'assurant du lien entre l'expertise pédagogique et didactique et la réflexion sur le caractère propre de l'enseignement catholique ;

Une posture d'accompagnement : permettre à chacun de trouver sa solution ;

L'épanouissement professionnel : se connaître et mieux connaître l'autre, travailler avec plaisir et le diffuser autour de soi ;

La créativité et l'innovation : oser et être ambitieux, construire des partenariats multiples ;

L'espérance de faire bouger : chacun peut évoluer.

Vos contacts

Vous intégrez cette année le parcours de formation des lauréats des concours externes de l'enseignement privé. Vous trouverez ci-contre les noms et coordonnées des responsables qui vous accompagneront tout au long de votre parcours de formation sur chaque site :

Direction / Administration

Julien JACQUES

Directeur

direction@isfec-grandest.fr

Lorraine VIARD

Adjointe de direction

administration@isfec-grandest.fr

Responsables pédagogiques

Académie de Strasbourg

Philippe AYÇOBERRY

philayco@gmail.com

Académie de Reims

Jonathan DESSAINT

j.dessaint@isfec-grandest.fr

Académie de Nancy-Metz

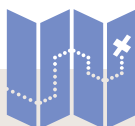
Karine GAUJOUR

k.gaujour@isfec-grandest.fr

Les sites de formation



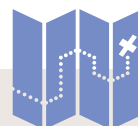
Les trois sites de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Pour toute question relative à l'accessibilité :
administration@isfec-grandest.fr



STRASBOURG

Collège Notre-Dame de Sion
8, bd de la Dordogne
68000 Strasbourg

T. 03 88 35 17 53



REIMS

Campus ICP
6, rue Lieutenant Herduin
51000 Reims

T. 03 54 95 63 03



NANCY-METZ

Domaine de l'Asnée
10, rue de Laxou
54600 Villers Les Nancy

T. 03 54 95 63 03



Déroulement de l'année de stage

UN PARCOURS DE FORMATION EN ISFEC

Au cours de leur stage d'un an, les lauréats des concours bénéficient d'une formation organisée, dans le cadre des orientations définies par l'État, visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier et s'inscrivant dans la continuité des enseignements dispensés dans le cadre des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF).

L'ensemble des stagiaires bénéficie d'un parcours de formation adapté prenant en compte les parcours académique et professionnel antérieurs. En fonction de ces parcours, le stage en responsabilité est réalisé à mi-temps ou à temps plein.

Lauréats affectés à temps plein en établissement

Public concerné :

- lauréats titulaires d'un master MEEF.
- lauréats titulaires d'un autre master ou dispensés de la détention d'un master et justifiant d'une expérience significative d'enseignement.

Formation en ISFEC de 68 à 86 heures (2nd degré) / Formation en ISFEC de 78 heures (1er degré)

Lauréats affectés à mi-temps en établissement

Public concerné :

- lauréats titulaires d'un autre master que le master MEEF
- lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du 3ème concours)

Formation à mi-temps en ISFEC (DU de 240 h)

UN ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT par un tuteur « terrain » validé par l'inspecteur.

Déroulement de l'année de stage

L'évaluation du stage se fonde sur le référentiel de compétences du 1er juillet 2013. Trois acteurs principaux interviennent dans le processus d'évaluation :

Le directeur de l'ISFEC émet un avis au titre de la formation. Cet avis prend en compte d'une part, l'engagement dans la formation (posture, assiduité et rendu des travaux) et d'autre part, les compétences acquises par les stagiaires durant cette formation.

L'inspecteur et le chef d'établissement donnent un avis qui s'appuie sur des grilles d'évaluation ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues, est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. L'avis de l'inspecteur est donné après consultation du rapport du tuteur « terrain ».

Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire pour juger de l'aptitude à la titularisation des stagiaires. Ce jury prend en compte, de façon équilibrée, l'ensemble des avis. Le Recteur délivre le certificat de qualification professionnelle aux stagiaires aptes à être titularisés puis l'Inspecteur d'académie les titularise. Début juillet, les arrêtés définitifs signés par le Recteur sont envoyés.

Trois types de décisions peuvent être prises

> **TITULARISATION**

> **PROLONGATION** (conгés, maladie, conгés maternité)

> **RENOUVELLEMENT** DE L'ANNÉE DE STAGE

Modalités et contenus de la formation

L'alternance est au cœur du modèle de formation des enseignants. L'établissement d'exercice est un lieu de formation, au même titre que l'ISFEC.

Principes de l'alternance :

Une alternance de qualité repose sur les principes suivants :

- une **approche par compétences** adossée au référentiel des métiers du professorat et de l'éducation ;
- une **relation engagée et responsable** entre le stagiaire, le responsable pédagogique, les formateurs, le tuteur de terrain, le chef d'établissement.
- un **accompagnement** du professeur stagiaire pour lui permettre d'articuler **savoirs théoriques et savoirs issus de l'expérience**.

Modalités en vue de faire évoluer le stagiaire vers le niveau de compétences attendu :

L'accompagnement du stagiaire dans une **démarche d'analyse réflexive de sa pratique professionnelle** matérialisé par l'élaboration du **portfolio de compétences**. Cette année sera ponctuée par des **visites de la part du tuteur terrain** ; elles donneront lieu à des **rapports intermédiaires formatifs**. En cas de difficultés, un **accompagnement renforcé et/ou une procédure d'alerte** seront mis en place pour apporter une aide spécifique au stagiaire. Cette procédure peut être demandée par le stagiaire lui-même, les tuteurs, le responsable de formation ou le chef d'établissement.

1 - Les modalités de formation

2 - Les contenus de formation

Diplôme Universitaire (DU) - Maquette des enseignements				
BLOC	DEGRÉ	UE	H	Modalités
BLOC A L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	TRONC COMMUN 1D/2D	UE1.1 Acte d'enseigner et contexte d'exercice du métier	15	DISTANCIEL
		UE1.2 Éducation Inclusive	15	
BLOC B Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	PARCOURS 1D	UE2.1 Connaissance du développement de l'enfant	6	DISTANCIEL
		UE2.2 Ingénierie des apprentissages au service de l'éducation inclusive	21	
		UE2.3 Pédagogie du Cycle 1	9	
		UE2.4 Gestion de classe : relation aux élèves	6	
		UE2.5 Méthodologie et pédagogie de projet	6	
		UE2.6 Numérique	6	
		UE3.1 Pluridisciplinarité	90	
BLOC B L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	PARCOURS 2D	UE5.1 Connaissance du développement de l'enfant	6	DISTANCIEL
		UE5.2 Ingénierie des apprentissages au service de l'éducation inclusive	24	
		UE5.3 Gestion de classe : relation aux élèves	21	
		UE5.4 Méthodologie et pédagogie de projet	6	
		UE6.1 Didactique disciplinaire	80	HYBRIDE
BLOC C L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	TRONC COMMUN 1D/2D	UE4.1 Stages	36	PRÉSENTIEL
		UE4.2 Accompagnement du développement professionnel	15	
		EC4.3 Analyse des Pratiques Professionnelles	12	

Modalités d'évaluation

En s'adossant sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini par l'arrêté du 1er juillet 2013, Journal officiel du 18 juillet 2013 (publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013) et le cadre national fixant les formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » modifié par les arrêtés du 28 mai 2019 et du 24 juillet 2020 articulées autour de 3 blocs :

BLOC A : le professeur, acteur de la communauté éducative et de l'institution.

BLOC B : un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages.

BLOC C : le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre au minimum le niveau 2 de l'ensemble des attendus (tableau 1).

Tableau 1 : Niveaux de compétences

NIVEAU 0	ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
NIVEAU 1	applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
NIVEAU 2	maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
NIVEAU 3	exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
NIVEAU 4	démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Le parcours sera évalué au regard du degré de maîtrise des compétences professionnelles de chacun des trois blocs (tableaux n°2 à n°5).

Évaluation du bloc A : écrit réflexif de pratique professionnelle.

Tableau 2 : Compétences du Bloc A

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Évaluation du bloc B.1 : Observation en classe par le tuteur ISFEC, suivie d'une analyse réflexive de la pratique en contexte professionnel.

Tableau 3 : Compétences du Bloc B.1 (professeurs de écoles)

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe

Évaluation du bloc B.2 : Observation en classe par le tuteur ISFEC, suivie d'une analyse réflexive de la pratique en contexte professionnel.

Tableau 4 : Compétences du Bloc B.1 (professeurs des collèges et lycées)

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe

Évaluation du bloc C : Soutenance orale du portfolio de compétences

Tableau 5 : Compétences du Bloc C

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

L'ensemble des attendus et les échéances pour chaque évaluation est détaillé dans le livret spécifique de présentation des modalités d'évaluations du DU.

Le tutorat en établissement : Stagiaire / Tuteur terrain

PÉRIODE 1

(rentrée de septembre aux congés de Toussaint)

LE DIAGNOSTIC ET LES PREMIERS OUTILS

- Cadrage institutionnel du tutorat : fréquence et planning des rencontres, moyens de correspondance (mail, téléphone, rencontres, disponibilités respectives)
- Définition des objectifs des rencontres suivantes et identification de l'objet de rencontre (à anticiper à chacune d'entre elles)
- Relevé des observations à chaque rencontre
- Préparations : réunion/rencontres de parents, programmations, progressions, traces écrites de préparations, journal de classe, cahier de textes numérique...
- Premiers outils de gestion de classe : animer et gérer le groupe
- Planification des temps d'accompagnement professionnel (en lien avec le chef d'établissement)
- Visites d'observation dans la classe du tuteur (ou de collègues)
- Visites d'observation dans la classe du stagiaire, au moins 2 fois : le plus possible selon les préconisations des IPR et des IEN

PÉRIODE 2

(congés de Toussaint aux congés de Noël)

CONSTRUIRE ET S'APPROPRIER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Relevé des observations à chaque rencontre
- Retour de formation : faire le lien avec la réalité du terrain. Analyse des situations vécues en formation
- Identifier les points forts et les difficultés en fonction du référentiel de compétences des professeurs
- Échanger avec le stagiaire sur le mémoire ou l'écrit professionnel
- Mettre à l'ordre du jour des futures rencontres les difficultés rencontrées et identifier des objectifs précis et évaluable (le cas échéant, fixer des échéances précises)
- Planification des temps d'accompagnement professionnel (en lien avec le chef d'établissement)
- Visites d'observation dans la classe du tuteur (ou de collègues)
- Visites d'observation dans la classe du stagiaire au moins 2 fois : le plus possible selon les préconisations des IPR et des IEN
- Rédaction (et transmissions au stagiaire, au chef d'établissement et à l'ISFEC) d'un rapport formatif suite aux visites de classe et aux attendus relatifs à un professeur stagiaire à cette période de l'année.

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

PÉRIODE 3

(congés de Noël aux congés de Printemps)

CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- Relevé des observations à chaque rencontre
- Retour de formation : faire le lien avec la réalité du terrain. Analyse des situations vécues en formation
- Réinterroger les difficultés rencontrées jusqu'alors et évaluer les avancées, les obstacles (reformuler de nouveaux objectifs le cas échéant en fonction notamment du rapport intermédiaire) : mesurer les écarts avec ce qui est attendu dans le référentiel des compétences
- Échanger avec le stagiaire sur le mémoire ou l'écrit professionnel
- Anticiper et préparer la visite d'inspection en fin de période 3
- Planification des temps d'accompagnement professionnel (en lien avec le chef d'établissement)
- Visites d'observation dans la classe du tuteur (ou de collègues)
- Visites d'observation dans la classe du stagiaire au moins 2 fois : le plus possible selon les préconisations des IPR et des IEN

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

PÉRIODE 4

(à partir des congés de printemps)

CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- Relevé des observations à chaque rencontre
- Pour le stagiaire et à destination du tuteur : être capable d'analyser sa pratique, relever les points d'appui, ses réussites, diagnostiquer ses difficultés, en identifier les causes et rechercher les ressources nécessaires
- Pour le tuteur et à destination du stagiaire : aider le stagiaire à devenir un enseignant réflexif capable d'analyser l'efficacité de son action
- Rédaction du rapport final du tuteur (sans avis pour la validation)

Le tutorat en établissement : Stagiaire / Chef d'établissement

PÉRIODE 1

(rentrée de septembre aux congés de Toussaint)

LE DIAGNOSTIC ET LES PREMIERS OUTILS

- Accueil personnalisé du stagiaire : identifier les ressources de l'établissement (lieux, personnes, documentation, supports, matériels...)
- Définir ce qui est attendu dans l'établissement, son projet éducatif, la fonction du chef d'établissement, l'objectif de chaque réunion (concertations, conseils de cycles, de classe, rencontres avec les familles...)
- Courant octobre, un premier diagnostic sur les compétences du stagiaire est transmis à l'ISFEC

PÉRIODE 2

(congés de Toussaint aux congés de Noël)

CONSTRUIRE ET S'APPROPRIER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Établir un premier bilan avec le stagiaire, avec le tuteur sur le plan pédagogique et didactique.
- Établir un premier bilan avec le stagiaire sur les points suivants : Intégration dans l'établissement / Animation et gestion de la classe / Relation avec les familles / Relation avec l'équipe / Élèves en difficulté

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

PÉRIODE 3

(congés de Noël aux congés de Printemps)

CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- Établir un second bilan avec le stagiaire, avec le tuteur sur le plan pédagogique et didactique
- Établir un second bilan avec le stagiaire notamment sur les points suivants (au regard des observations du 1^{er} trimestre) : Intégration dans l'établissement / Animation et gestion de la classe / Relation avec les familles / Relation avec l'équipe / Élèves en difficulté

En cas de difficulté majeure, contacter le chef d'établissement et l'ISFEC

PÉRIODE 4

(à partir des congés de printemps)

CONSOLIDER LE PARCOURS DE FORMATION

- Rédaction du rapport CE (avec avis pour la validation) avec comptabilisation des absences

Les outils de formation

YPAREO, la plateforme pédagogique en ligne de par l'ISFEC Grand Est, est utilisée par nos étudiants, nos stagiaires et nos intervenants.

En vous connectant à votre espace privé, vous pouvez ainsi avoir accès 24h/24 et 7j/7 à :

- Vos supports de cours
- Vos documents personnels
- Votre calendrier de formation, votre emploi du temps et les liens vers les classes virtuelles

Vous avez ainsi accès au suivi de votre formation en temps réel grâce aux mises à jour régulières des informations par notre équipe pédagogique.

Pour accéder à votre espace personnel en ligne, munissez-vous de :

- L'identifiant qui vous a été communiqué par mail avant le début de votre formation
- Le mot de passe qui vous a été communiqué par mail avant le début de votre formation et modifié par vos soins. En cas d'oubli, vous avez la possibilité de le réinitialiser

Se connecter à YPAREO

<https://isfec-grandest.ymag.cloud>

Le règlement intérieur

- Merci de prendre connaissance de notre règlement intérieur sur le site de l'ISFEC Grand Est :



www.isfec-grandest.fr

Lire le règlement intérieur